

Informations Rapides

ISSN 0151-1475

31 mars 2009 - n° 88

Série « Principaux Indicateurs »

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques - 4^e trimestre 2008

Thème "Comptes de la Nation"

Avertissement

Fondée sur une source d'information directe moins complète que les comptes annuels (en particulier pour les administrations publiques locales et de sécurité sociale), le profil de la dette trimestrielle demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

À la fin du quatrième trimestre 2008, la dette publique s'établit à 1 327,1 Mds€, en hausse de +42,9 Mds€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, la dette se situe à 68,0% (cf. fin encadré pour la méthode), en hausse de 1,9 point par rapport au trimestre précédent.

La dette de l'État augmente de 40,0 Mds€. Elle est en particulier impactée par le financement de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE, 11,6Mds€), de la reprise des dettes de l'ERAP (2,4Mds€), et du régime agricole (FFIPSA, 8Mds€). En outre, l'État augmente sa trésorerie de 4,9 Mds€ et procède à l'achats de billets de trésorerie de l'ACOSS (10,0Mds€). La dette des organismes divers d'administration centrale (ODAC) augmente de 14,4 Mds€ pour s'établir à 109,1 Mds€, en raison notamment de l'endettement de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF, 13,0Mds€) et de la reprise d'une partie de la dette de l'ACOSS (10,0Mds€). Dans le même temps, la trésorerie des ODAC se dégrade de 5,7 Mds€.

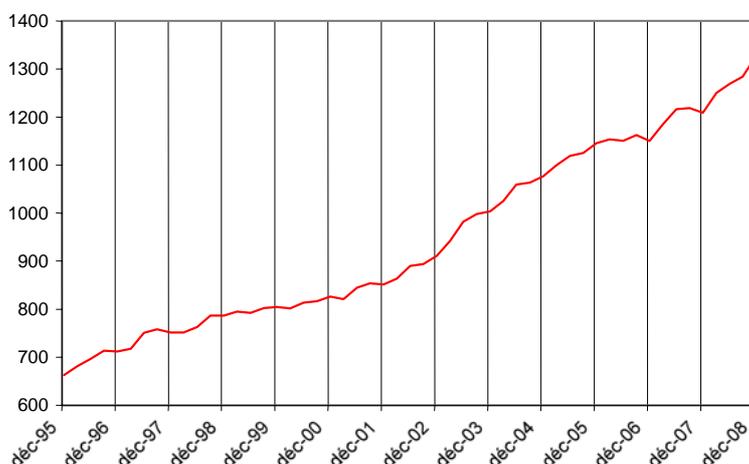
La dette des administrations publiques locales progresse de +12,4 Mds€, un rythme comparable à celui observé les années précédentes sur le quatrième trimestre. La dette des administrations de sécurité sociale diminue de -23,9 Mds€ en raison des reprises de dette (FFIPSA et ACOSS) et de la poursuite du désendettement de l'UNEDIC. Elle s'établit à 35,1 Mds€.

Tableau 1 : la dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)

	2007T3	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4
Ensemble des administrations publiques	1 218,5	1 208,8	1 249,8	1 268,5	1 284,2	1 327,1
dont État	946,2	929,2	965,0	984,9	996,2	1 036,2
Organismes divers d'adm. centrale	90,8	97,7	95,6	90,7	94,8	109,1
Administrations publiques locales	123,1	136,7	133,0	132,8	134,3	146,7
Administrations de sécurité sociale	58,4	45,2	56,1	60,2	59,0	35,1

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGFIP, Banque de France

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques (Mds€)



INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques - Direction générale 18, bd A. Pinard 75675 Paris Cedex 14

Directeur de la publication : Jean-Philippe Cotis.

Adresse Internet : <http://www.insee.fr>

Tableau 2 : la dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par instrument (en Mds€)

	2007T3	2007T4	2008T1	2008T2	2008T3	2008T4
Ensemble	1 218,5	1 208,8	1 249,8	1 268,5	1 284,2	1 327,1
Dépôts	17,2	18,7	15,2	15,8	16,0	23,5
Titres autres qu'actions et participations	1 018,2	1 003,1	1 040,9	1 055,8	1 070,3	1 117,1
dont titres de court terme	123,5	107,9	131,0	124,7	150,4	178,3
dont titres de long terme	894,7	895,2	910,0	931,2	920,0	938,8
Crédits	183,0	186,9	193,6	196,9	197,9	186,6
dont crédits à court terme	37,3	25,1	39,3	45,9	46,3	16,5
dont crédits à long terme	145,8	161,8	154,3	151,0	151,6	170,1

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGFIP, Banque de France

Définitions

La dette trimestrielle couvre, comme pour les résultats annuels, l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux. Sont ainsi pris en compte les passifs de l'État, des organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. La Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) porte la majorité de la dette des ODAC, secteur dans lequel elle est classée.

La dette au sens du traité de Maastricht est une dette brute au sens où on ne lui soustrait pas les actifs financiers que détiennent les administrations publiques.

La dette au sens de Maastricht est toutefois consolidée : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration. Il en est ainsi particulièrement des dépôts.

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement. Ainsi, les intérêts courus non échus ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments ni les fluctuations du cours des titres. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi, CADESi et BTANI) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers. En sont exclus les produits financiers dérivés, les intérêts courus non échus ainsi que les autres comptes à payer et à recevoir.

L'ensemble de ces éléments explique la différence observée avec le total des passifs publiés par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux financiers.

Diffusion

Dans le cadre du règlement du Conseil CE 1222/2004, l'Insee transmet depuis le 31 décembre 2005 à Eurostat les résultats actualisés relatifs au calcul de la dette au sens de Maastricht sur une base trimestrielle. Les données des pays membres de l'Union européenne figurent sur le site d'Eurostat à l'adresse : <http://epp.eurostat.cec.eu.int>. Ces données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques sont différentes de celles qui figurent dans cet « Informations Rapides ». La notion de consolidation est en effet différente : dans la publication européenne, pour chaque sous-secteur ne sont exclus que les passifs détenus par le même sous-secteur ; dans cette publication (tableau 1) sont non seulement exclus les passifs détenus par le même sous-secteur mais également par les autres sous-secteurs des administrations. Les données par sous-secteur du tableau 1 sont donc inférieures à celles de la publication européenne, mais elles présentent l'avantage d'être sommables pour fournir le total du secteur.

Les données de dette des administrations publiques sont différentes des valeurs publiées mensuellement par l'AFT sur son site www.aft.gouv.fr pour plusieurs raisons. D'abord, les données de l'AFT ne concernent que l'État alors que le champ de la dette de Maastricht est plus large. Ensuite, les données de l'AFT ne couvrent que la dette négociable de l'État alors que la dette de Maastricht intègre également la dette non négociable (dépôts sur le compte du Trésor). Enfin, la dette de Maastricht est consolidée, alors que les données de l'AFT ne le sont pas.

La dette en point de PIB

Dans le cadre du règlement du Conseil 3605/1993, l'INSEE transmet à Eurostat chaque année avant le 1^{er} avril le déficit et la dette publique de l'année précédente exprimés en point de PIB. Le PIB de 2008 utilisé pour ce calcul est estimé à partir de l'évaluation de la campagne des comptes nationaux en cours pour le PIB 2006 et 2007, auquel est appliqué le taux de croissance issu des résultats détaillés des comptes trimestriels (publiés ce jour).